

14.09.2023 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse: Les frais bancaires s'envolent

Communiqué de presse

Indice Comparis des prix à la consommation août 2023

Les frais bancaires s'envolent

En août 2023, les prix des biens de consommation courante ont augmenté de 1,6 % par rapport au même mois de l'année précédente. Par rapport à son évolution de juillet 2023, l'inflation a toutefois nettement ralenti. C'est ce que révèle l'indice Comparis des prix à la consommation*. Seule ombre au tableau : les prix des services financiers, qui ont considérablement augmenté. « Les établissements financiers ne se contentent pas de réaliser une marge en tardant à répercuter les hausses d'intérêt sur les produits d'épargne : ils assomment leur clientèle avec les frais bancaires », prévient Dirk Renkert, expert Argent chez Comparis.

Zurich, le 14 septembre 2023 – Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 1,6 % d'août 2022 à août 2023. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) rend lui aussi compte d'une hausse de 1,6 %.

Toutefois, par rapport à juillet 2023, les prix du panier suisse Comparis ont baissé, de 0,5 % précisément (IPC : +0,2 %). Le mois précédent, les prix des biens de consommation courante avaient déjà baissé de 0,1 % (IPC : -0,1 %).

L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est ainsi calculé abstraction faite des loyers et des biens durables.

Plus forte hausse des prix par rapport au mois précédent

Malgré ce contexte, divers produits ont renchéri le mois dernier. Les prix des services financiers – c'est-à-dire les frais bancaires – sont ceux qui ont augmenté le plus fortement, à savoir de 6,8 % (juillet : pas d'évolution ; juin : pas d'évolution ; mai : +1 %). « Par le passé, les établissements financiers ont toujours justifié la hausse de leurs frais bancaires par la conjoncture difficile marquée par des taux d'intérêt en berne. Or, avec le relèvement significatif des taux directeurs par la Banque nationale suisse (BNS), cette justification n'est plus recevable. Compte tenu des taux d'intérêt en hausse, on aurait pu s'attendre à une baisse des tarifs », soutient D. Renkert. Pourtant, les établissements financiers n'ont pas autant fait bénéficier leur clientèle des avantages qu'ils tiraient des taux attractifs. Ainsi, une analyse Comparis réalisée en février faisait déjà ressortir qu'à l'époque, la fourchette de rémunération des comptes d'épargne allait de plus de 2 % à 0,25 %.

S'ajoute à cela, précise l'expert, que les frais de placement ont une fois de plus été fortement haussés en août, de pas moins de 11,6 % en moyenne selon les chiffres de l'OFS. « Les établissements financiers ne se contentent donc pas de réaliser une marge en tardant à répercuter les hausses d'intérêt sur les produits d'épargne : ils assomment leur clientèle avec les frais bancaires », prévient l'expert Comparis.

Les consommatrices et consommateurs paient également plus chers les vêtements pour enfants, dont les prix ont grimpé de 5,4 % en août (juillet : -7,0 %).

Le carburant (+4,9 %), le vin blanc (+4,4 %) et les accessoires vestimentaires (+4,1 %) figurent également dans le top 5 des produits qui ont le plus renchéri.

Plus forte baisse des prix d'un mois sur l'autre

En août, le prix de certains produits a reculé. Par exemple, les consommatrices et consommateurs ont payé les autres services de transport individuel 17,9 % moins cher qu'en juillet. Cette catégorie comprend les frais de parking, les taxes pour les véhicules privés et auto-école, ainsi que la location de véhicules personnels et les places de stationnement permanentes. À eux seuls, les prix des transports privés, comme ceux des véhicules de location, ont diminué de moitié après la saison des vacances, tandis que les prix des autres positions n'ont pas évolué. Les transports aériens aussi ont vu leur prix baisser, à savoir de 6,9 %. Il en va de même pour la parahôtellerie, les logements de vacances et le camping (-3,7 %). « Cette évolution est la conséquence d'effets saisonniers, qui ont été renforcés par la recrudescence des voyages après le coronavirus. Ce sont surtout les voyageuses et voyageurs de dernière minute ainsi que ceux dont l'emploi du temps est flexible qui peuvent en bénéficier », explique D. Renkert.

Les prix des jus de fruits ou de légumes (-5,1 %) et ceux des glaces (-2,8 %) ont poursuivi leur baisse.

Inflation : la Suisse loin derrière en comparaison européenne

Au-delà des frontières, on constate que sur douze mois, le renchérissement a été plus faible en Suisse que dans la zone euro. Selon Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, les prix ont augmenté de 5,3 % dans les pays de la zone euro au cours de cette période. En août, le taux d'inflation s'élevait à 0,6 %.

Inflation la plus élevée pour les personnes vivant seules de 65 ans ou plus

Les ménages d'une personne âgée de 65 ans ou plus ont connu le renchérissement le plus élevé au cours des douze derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent par rapport à l'année dernière s'élève à 2,0 %.

Pour eux, le coût de la vie a encore augmenté de 0,1 % en août par rapport au mois précédent.

Si l'on s'en tient aux chiffres, parmi tous les ménages, ce sont les personnes de moins de 65 ans vivant seules qui ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 107,0 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie s'élève à 1,4 % sur les douze derniers mois.

Les ménages appartenant à la classe de revenus les plus modestes sont ceux qui ressentent le plus l'inflation

Sur la base des revenus, c'est pour la catégorie qui gagne le moins que le coût de la vie a le plus renchéri par rapport à l'année dernière. Son indice des prix à la consommation a progressé de 1,8 %. En août, l'inflation n'a pas évolué. La classe de revenus intermédiaires à élevés a été la moins touchée par le renchérissement. Pour elle, les prix ont augmenté de 1,5 % depuis l'année dernière, mais le mois dernier, ils ont baissé de 0,6 %.

Renchérissement le plus élevé en Suisse alémanique et rhéto-romane

La comparaison des régions linguistiques révèle que la Suisse alémanique et la Suisse rhéto-romane ont enregistré l'inflation la plus élevée par rapport à l'année dernière : elle s'y établit à 1,7 %. En août, le niveau des prix a baissé de 0,4 %.

Le renchérissement le plus bas par rapport à l'année précédente a été enregistré en Suisse italienne, où il s'élève à 1,4 %. Par rapport au mois précédent, le coût de la vie dans cette région a baissé de 0,8 % en août.

*** Indice Comparis des prix à la consommation**

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix sur la base d'un panier représentatif d'environ 1050 biens et services. L'inflation se caractérise par une baisse persistante de la valeur monétaire ou par une augmentation du niveau moyen des prix. L'IPC comprend 12 catégories principales, parmi lesquelles on trouve les investissements à long terme et les loyers. En revanche, les grands postes de dépenses, tels que les primes des assurances sociales ou les impôts directs, ne sont pas pris en compte. L'IPC ne reflète donc pas l'inflation telle qu'elle est réellement ressentie par les consommateurs et les consommatrices. Établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, l'indice Comparis des prix à la consommation reflète le ressenti de l'inflation en excluant les montants des loyers et les prix des biens durables tels que les voitures de tourisme et les meubles pris en compte dans les données de l'IPC. Par ailleurs, Comparis tient explicitement compte de facteurs tels que le type de ménage, la catégorie de revenus et la région linguistique. En outre, une comparaison de prix lissée sur 20 ans est réalisée et des calculs propres sont effectués pour quelques groupes de produits (*). Si les chiffres, hors sections relatives aux types de ménages, aux catégories de revenus et aux régions linguistiques, ne sont pas marqués d'un astérisque, les données proviennent de l'IPC, calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les données à la base de l'indice Comparis des prix à la consommation sont issues de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) ainsi que de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les pondérations pour les nouveaux indices de prix sont établies sur la base de l'EBM. Elles sont ensuite calculées les indices-chânes de Laspeyres avec les séries de prix de l'IPC. L'indice de base est celui de décembre 2017 (correspond à 100 %).

Pour en savoir plus :

Dirk Renkert
Expert Argent
Téléphone : 044 360 53 91
E-mail : media@comparis.ch
comparis.ch/hypoPlus

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommateurs et des consommatrices à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100911172> abgerufen werden.